

Collaborations des Service d'Aide aux Détenus avec le secteur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie et à Bruxelles.¹

Depuis leur mise en place, les Services d'Aide aux Détenus (SAD) agréés par la Communauté mènent leurs différentes missions dans une perspective de réinsertion sociale. L'aide qu'ils sont appelés à apporter aux personnes détenues (en ce compris l'exécution de la peine sous surveillance électronique) vise à favoriser une participation active de leurs bénéficiaires à la vie sociale, économique et culturelle. Dans le cadre des suivis individuels, ils sont régulièrement appelés à établir des contacts avec les organismes tels que l'Onem, le Forem/Actiris, notamment la préparation des plans de réinsertion des détenus qu'ils suivent. Certains d'entre eux ont établi des collaborations avec Carrefour Emploi Formation pour organiser des permanences à l'occasion desquelles, les détenus peuvent obtenir des informations spécialisées sur les formations (extérieures) et les filières d'emploi. Précédemment ce type de consultations était assumé par des conseillers du Forem qui venaient en prison, formule qui a toutefois été interrompue suite à une réorientation des priorités du Forem vers d'autres publics.

Etant donné le contexte général du marché de l'emploi, en Wallonie et à Bruxelles, le faible niveau général de qualification du public visé et les difficultés particulières que pose l'accès à l'emploi pour des personnes qui ont séjourné en prison, les SAD ont, depuis de nombreuses années, établi des collaborations privilégiées avec divers organismes du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle, en particulier les EFT². Ces échanges visent à faciliter l'accès de ce public loin de l'emploi vers des associations qui offrent un cadre de mise à l'emploi ou de formation complémentaire répondant à certains besoins de cette population. En pratique toutefois, les contraintes financières de ces organismes et les difficultés propres à ce public ont pour effet qu'un petit nombre seulement d'entre eux peuvent y obtenir une place et que les associations sont réticentes à accueillir plus d'un ex-détenu à la fois.

Une des difficultés particulières est liée au processus de décision propre au TAP. Un détenu doit pouvoir garantir qu'il peut entrer à sa libération dans une formation ou un emploi. Ceux-ci doivent être négociés sans connaître la date effective de libération. Comme la situation économique de ces services ne leur permet pas de geler des places pour être en mesure d'accueillir des sortants de prison, une formule a fait l'objet d'une expérience prometteuse entre plusieurs établissements pénitentiaires (Andenne, Namur et Dinant), les EFT et OISP locaux ainsi que les SAD concernés. Il s'agissait d'assurer une synergie entre les différents acteurs pour optimiser la mise à disposition de places dans ce bassin régional grâce à un appui du Forem, dans le cadre de la réglementation sur le DIISP³. L'expérience connue sous le nom d'API, a malheureusement été interrompue.

Conformément à leur mission de facilitation de l'accès des personnes détenues aux éléments

¹ Daniel MARTIN, Coordinateur de l'ASBL Aide et Reclassement.

² Entreprise de Formation par le Travail

³ Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle.

du dispositif d'insertion, divers SAD organisent périodiquement des plateformes d'informations sur les formations et les possibilités d'emploi. Ce type d'initiative présente un double intérêt : 1° mettre les détenus en contact avec les organismes avant même qu'ils n'aient la possibilité de s'y rendre à l'occasion d'une permission de sortir ; 2° donner l'occasion à ces organismes de mieux comprendre les difficultés spécifiques des personnes détenues et les contraintes auxquelles elles sont confrontées du fait de la détention.

Sur le terrain local des prisons, les SAD ont reçu récemment une mission de coordination des initiatives de formation, culture et autres activités proposées par des organismes extérieurs. A ce titre, ils sont régulièrement en contact avec les organismes de formation professionnelle qu'il s'agisse d'OISP⁴ ou des Ecoles de promotion sociale. Ils jouent un rôle de facilitateur et de relais entre les directions de ces organismes et les autorités de la prison. Ils contribuent à l'accueil et à l'accompagnement des formateurs extérieurs. Ils ont également un rôle dans l'organisation interne face aux multiples contraintes de la vie carcérale.

Les SAD jouent également un rôle actif dans le cadre du Comité local de suivi, dispositif mis en place initialement dans le cadre du Projet Insert de l'Enseignement de promotion sociale avec l'appui du Fonds Social Européen. Plusieurs d'entre eux (Huy, Charleroi, Neufchâteau et le SLAJ-V à Bruxelles) sont du reste partenaires de l'actuel programme REINSERT qui contribue largement à l'offre de formation dans les prisons. 3 E.T.P ont été dégagés dans ce cadre, pour faciliter l'orientation et l'accompagnement pédagogique des détenus qui s'inscrivent dans les formations de promotion sociale en prison.

Signalons encore que plusieurs SAD ont établi des conventions de collaboration avec des OISP et que quelques-uns d'entre eux organisent eux-mêmes des formations (notamment en alphabétisation) ou des modules d'habiletés sociales.

Conscients de l'importance de synergies efficaces et d'un renforcement du travail en réseau, le secteur de l'aide aux détenus a récemment interpellé les autorités du Forem pour soutenir les efforts de concertation et mettre leur connaissance du milieu carcéral à la disposition des services spécialisés dans l'insertion professionnelle. La Commission Consultative de l'Aide Sociale aux détenus a entrepris d'organiser de tels contacts et manifesté, à cette occasion, son inquiétude face au constat d'un mouvement de repli d'organismes tels que le Forem/Actiris ou d'OISP qui se sont retirées des prisons en raison d'exigences de rentabilités.

Enfin, sous le nom "Interface Formation Insertion", un processus d'échange de bonnes pratiques entre SAD et associations actives dans le domaine de la formation sociale, intervenant en prison a été mis en place par l'ASBL Aide et Reclassement (SAD de Huy). Il a fait l'objet d'un projet particulier en 2012 avec le soutien de la Communauté française. Le rapport final de ce travail qui a été accompagné scientifiquement, et les recommandations qui en découlent seront prochainement disponibles.

Fait à Huy, 2013

⁴ Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle